



Relevé d'avis Comité Technique

Séance du 23 mars 2020

Participant.e.s :**Représentant.e.s de la Collectivité**

Titulaires	Etat	Suppléants	Etat	Voix délibérative
Pierre CHERET	Présent	Dominique ASTIER	Absent	
Andréa BROUILLE	Présente (visio)	Pascal CAVITTE	Absent	
Maurice-Claude DESHAYES	Présent (visio)	Muriel SABOURIN-BENELHADJ	Absente	
Yasmina BOULTAM	Absente	Gisèle LAMARQUE	Excusée	
Francis WILSIUS	Présent (visio)	Laurence HARRIBEY	Absente	
Laurence MOTOMAN	Excusée	Mümine OZSOY	Absente	
Pascale REQUENNA	Absente	Yves D'AMECOURT	Absent	
Eddie PUYJALON	Absent	Martine MOGA	Absente	
Marie-Angélique LATOURNERIE	Absente	Hélène ESTRADE	Absente	
Hélène LAPORTE	Absente	Sandrine CHADOURNE	Absente	
François POUPARD	Présent	Ingrid PLOCOSTE	Absente	
Catherine HARDOUIN	Présente	Virginie TROUVE	Absente	
Isabelle JALLET	Présente (visio)	Sébastien SAUDINOS	Absent	
Philippe MITTET	Présent	Cécile VERNHES-DAUBREE	Absente	
Corinne GARMENDIA	Présente (visio)	Thierry CAGNON	Présent (visio)	x

Représentant.e.s du personnel

Titulaires	Etat	Suppléants	Etat	Voix délibérative
Damien MONCASSIN (CGT)	Présent (visio)	Marc BIRELOZE (CGT)	Excusé	
Mylène MADELRIEUX (CGT)	Excusée	Francine MONCOT (CGT)	Excusée	
Eduardo BARZANA (CGT)	Excusé	Pierre DESHERAUD (CGT)	Excusé	
Françoise PRIOU (CGT)	Présente (visio)	Lydie GAUDICHON (CGT)	Excusée	
Christophe NOUHAUD (FSU)	Présent (visio)	Jean DORTIGNACQ (FSU)	Présent (visio)	x
Karine RODRIGUES (FSU)	Excusée	Valérie LAINE (FSU)	Excusée	
Jérôme DEFRAIN-MEUNIER (FSU)	Présent (visio)	Catherine FICHEUX (FSU)	Absente	
Amélie COHEN-LANGLAIS (UNSA)	Présente (visio)	Bruno VIGNES (UNSA)	Absent	
Alain LESCURE (UNSA)	Présent (visio)	Nathalie PERRIER (UNSA)	Absente	
Véronique DUBERNAT (UNSA)	Présente (visio)	Patrick DUCROT (UNSA)	Absent	
Caroline CHARRUYER (FA-FPT)	Excusée	Dorine BOURINEAU (FA-FPT)	Absente	
Yves-Georges CHAINEAU (FA-FPT)	Présent (visio)	Laurent CHASSEPORT (FA-FPT)	Présent (visio)	x
Dominique VIVIEN (CFDT)	Excusée	Marilyn CADORET (CFDT)	Absente	
Jean-François LOUINEAU (CFDT)	Excusé	Stéphane ROUSSEL (CFDT)	Absent	
Laurent MARCHAT (FO)	Présent (visio)	Caroline BARTHE (FO)	Absente	

1. Amendements du règlement du temps de travail

Lors du comité technique du 10 mars dernier, malgré plusieurs amendements en séance constituant des avancées pour les agents, les représentants du personnel se sont prononcés défavorablement à l'unanimité. Ils avaient motivé leur avis par le fait que ce nouveau règlement du temps de travail restait dans la même lignée que le règlement présenté lors du comité technique du 7 décembre 2017. Ils notaient cependant que des avancées notamment sur l'aménagement hebdomadaire étaient positives pour les agents.

Ainsi, suite à l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, le projet d'amendements du règlement du temps de travail doit, réglementairement, faire l'objet d'une nouvelle consultation du comité technique.

De nouvelles modifications, débattues lors du comité technique du 10 mars, ont été intégrées dans la proposition et sont présentées. Elles concernent notamment les dispositions suivantes :

- Un jour de temps partiel travaillé peut être récupéré en étant accolé au jour de temps partiel d'une autre semaine
- Le congé pour formation syndicale et celui pour engagement bénévole sont rajoutés
- Les crédits d'heures pour l'exercice d'un mandat électoral sont actualisés et les crédits d'heures pour les conseillers, présidents et vice-présidents départementaux et régionaux rajoutés
- Les heures supplémentaires effectuées par les agents de catégorie B et C peuvent donner lieu en priorité à une récupération (...) et en complément à une indemnisation financière. Il est rajouté « au choix de l'agent »
- A la fin de chaque mois, les heures excédant le régime horaire de l'agent sont automatiquement reportées le mois suivant dans la limite de 12h
- Les agents qui pourront accéder au dispositif d'aménagement du temps de travail de 4,5j par semaine, pourront bénéficier du télétravail à raison d'1,5j maximum
- Pour les agents des lycées, les congés reportés peuvent être posés jusqu'au 31 août de l'année N+1 ou peuvent alimenter le Compte Epargne Temps.

A la demande des organisations syndicales, deux précisions supplémentaires sont apportées au règlement :

- Dans le paragraphe Temps partiel thérapeutique, il est rajouté « Après un congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou un congé de longue durée, un agent peut être autorisé à accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique, accordé pour une période de trois mois renouvelable, dans la limite d'un an pour une même affection »
- Un paragraphe relatif aux jours fériés est rajouté dans la partie Dispositions spécifiques pour les agents des lycées.

Résultats des votes concernant les modifications apportées au règlement :

- **Collège des représentants du personnel**

	ABSTENTION	POUR	CONTRE
CGT			2
FSU	3		
UNSA	3		
FAFPT	2		
CFDT	-	-	-
FO	1		

- **Collège des représentants de la Collectivité**

	ABSTENTION	POUR	CONTRE
Elus/ Administration		10	

Le Directeur Général des Services a ensuite informé les organisations syndicales de la situation de la collectivité dans le contexte de l'épidémie de covid-19.

Le lycée Renoir à Limoges va expérimenter l'hébergement de personnels soignants dans son internat. D'autres établissements pourraient rapidement être sollicités. Les personnels des lycées interviendront sur la base du volontariat, dans un cadre bien précis et avec des mesures d'hygiène adaptées. En lien avec l'ARS, les recteurs et les chef.fes d'établissement, l'organisation de ces accueils de soignants se met en place.

La Région a commandé conjointement avec d'autres collectivités et notamment les Départements 2 millions de masques, à destination des soignants et autres personnels en contact avec la population.

Il a rappelé que tous les 2 jours se tient une réunion de la cellule de crise pour le suivi de la situation et la mise en œuvre des mesures prises.

Enfin, fin juin – début juillet est programmé le vote d'un budget supplémentaire spécifique à la situation actuelle de la collectivité.
